



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 26 avril 2012

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du Jeudi 26 avril 2012

ORDRE DU JOUR

M. le Maire	Divers 1	Point d'information sur des sujets d'actualité.
M. TOULOUZE	1° -	Etat n°2 de régularisation des décisions modificatives.
M. TOULOUZE	2° -	Règlement financier et budgétaire de la Ville de Metz.
M. DARBOIS	3° -	Grandes Infrastructures Vélos – Actions 2012.
M. SCUDERI	4° -	Dispositif d'aide au premier départ en centres de vacances - Convention de partenariat Ville de Metz – CCAS – Association Jeunesse au Plein Air.
Mme KAUCIC	4bis-	Attribution d'une subvention au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).
M. SCUDERI	5° -	Conventionnement avec les associations socio-éducatives.
Mme RIBLET	6° -	Financement de l'Association Familiale de Metz-Vallières.
M. LEKADIR	7° -	Conventionnement avec l'association étudiante Diffu'son.
M. BELHADDAD	8° -	Subventions de fonctionnement et d'équipement aux clubs sportifs.
M. FONTE	9° -	Projet "Je veux un artiste chez moi" - Versement de subventions à diverses associations culturelles.
Mme BRESSON	10° -	Versement de subventions à diverses associations culturelles.
Mme SALLUSTI	11° -	Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Vincent de Paul.
Mme SALLUSTI	12° -	<i>Point retiré de l'ordre du jour.</i>
M TRON	13° -	Art dans les jardins 2012 - Acceptation de participation financière d'un partenaire privé
Mme PALLEZ	14° -	Financement d'actions dans le cadre de la politique de la ville.
Mme MERTZ	15° -	Financement d'actions dans le cadre du Plan territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations.
M. KOENIG	16° -	Versement de subventions à diverses associations.
Mme HEBER-SUFFRIN	17° -	Convention de mise à disposition du terrain au Cimetière de l'Est.
Mme KAUCIC	18° -	Convention de réservation de logements locatifs sociaux
Mme HEBER-SUFFRIN	19° -	Avis sur le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage.
M. LIOGER	20° -	Cession d'un terrain sur le Technopôle – Locaux INSEE/TDF.

- | | | |
|-------------------|-------|--|
| Mme FERRARO | 21° - | Etablissement d'une servitude de tirants d'ancrage. |
| Mme PALLEZ | 22° - | Acquisition d'emprises foncières rue des Frères Lacretable en vue de leur intégration dans le domaine public communal. |
| M. LIOGER | 23° - | Cession d'un terrain communal dans la ZAC de la Grange-aux-Bois. |
| M. LIOGER | 24° - | Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU de Metz. |
| M. PAYRAUDEAU | 25° - | Acceptation de deux indemnités de sinistres. |
| M. PAYRAUDEAU | 26° - | Protocole d'accord transactionnel – Société SOPREMA ENTREPRISES SAS – Marché n° 99085, lot n° 02 "charpente couverture". |
| Mme HEBER-SUFFRIN | 27 - | Protocole d'accord transactionnel – SCI LES HIRONDELLES – Immeuble 7 rue des Alliés. |
| M. le Maire | 28° - | Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives. |
| | 29° - | Questions orales. |

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 26 avril 2012, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 19 avril 2012.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents :

M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (arrivée point 27), M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (arrivée point 10), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice (arrivé point 1), M. PAYRAUDEAU Olivier (arrivé point 1), M. PLANCHETTE Daniel (arrivé point 1), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre (arrivé point 1), M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle (arrivée point 1), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé (arrivé point 20), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (arrivée point 15), M. LEBEAU Emmanuel.

Absents avant voté par procuration :

- Mme FRITSCH-RENARD Anne (procuration à M. PAYRAUDEAU)
- Mme SALLUSTI Patricia (procuration à Mme FERRARO)
- Mme OLESINSKI Marielle (procuration à M. TRON)
- Mme SAADI Selima (procuration à Mme PALLEZ)
- M. SCHUMAN William (procuration à M. LIOGER)
- Mme LEBLAN Brigitte (procuration à M. DARBOIS)
- Mme BOH-PETIT Dominique (procuration à M. THIL)
- M. KHALIFE Khalifé (procuration à M. ALDRIN)
- Mme QUILLOT Anne-Noëlle (procuration à Mme ZIMMERMANN)
- Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (procuration à M. ANTOINE)
- M. HETHENER Alain (procuration à Mme NICOLAS)

Absente non excusée : Mme STEMART Anne

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

En l'absence de sujet d'actualité, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner directement le point N°1 de l'ordre du jour.

DCM N°12-04-01: Etat n°2 de régularisation des décisions modificatives :

M.TOULOUZE, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne le **Budget Principal**, cet état n° 2 présente un total général de 4.171.514,90€ se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 3.743.601,99€ ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 427.912,91€.

Pour la section d'investissement, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- la nouvelle convention de mandat pour le système de régulation des feux dans le cadre du Mettis : 3 387 844,62€ en dépenses et recettes ;
- la régularisation annuelle des crédits d'études suivies de travaux : 872 502,95€ en dépenses et recettes ;
- l'intervention sur le réseau de l'UEM à la Place Mazelle, prévue initialement en subvention et effectuée en travaux propres : 250 000,00€.

Pour la section d'investissement, les principaux mouvements en recettes concernent :

- les recettes concernant la convention de mandat pour la régulation des feux : 3 387 844,62€ ;
- les recettes de régularisation des crédits d'études suivies de travaux : 872 502,95€ ;
- l'ajustement annuel des amortissements (exercice 2011) : 685 555,00€ en recettes d'investissement et dépenses de fonctionnement ;
- le produit d'une cession de terrain à Magny : 53 220,00€ ;
- la subvention d'investissement obtenue auprès de Metz Métropole pour le réaménagement du parcours du golf : 47 000,00€.

Pour la section de fonctionnement, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- les dépenses d'ajustement des amortissements : 685 555,00€ ;
- l'ajustement de la prévision pour les créances admises en non-valeur : 299 006,65€ ;
- le dégrèvement de taxe foncière obtenu auprès de la DGFIP pour les parkings Charles De Gaulle et De Maud 'Huy, reversé à la SNC délégataire : 120 974,00€ en dépenses et recettes ;

Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-4.024,00	
Totaux	0,00	0,00
Totaux généraux	0,00	0,00

Interventions de : M. LEBEAU, M. THIL, M. ALDRIN et M. LE MAIRE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 41 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène.

Voix contre : 13 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Abstention : 0

Absente au moment du vote : Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-02 : Règlement financier et budgétaire de la Ville :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose que l'adoption d'un règlement financier et budgétaire à l'échelon communal est facultative, contrairement aux cas des Départements et des Régions. Cependant, la Ville de Metz avait déjà décidé de se doter d'un premier règlement concernant la gestion pluriannuelle de ses investissements, lors de l'adoption en décembre 2010 de ses premières lignes en autorisations de programme et crédits de paiement.

Il est proposé désormais d'approfondir cette démarche en adoptant un règlement financier et budgétaire, qui répond à deux objectifs importants : définir un cadre normatif global et développer une pédagogie de la gestion financière et budgétaire.

Ce règlement vise d'abord à fixer le cadre des finances de la Ville, en rassemblant et en harmonisant des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes.

Il vise également à vulgariser la gestion du budget et de la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer l'ingénierie financière déconcentrée. Il participe de la démarche globale d'appui financier et budgétaire aux services et sera, dans ce but, progressivement complété par des outils-ressources (guide, glossaire, fiches pratiques).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE MODIFIER** le règlement sur les autorisations de programme et crédits de paiement et de l'inclure dans le nouveau règlement financier et budgétaire ;
- **D'ADOPTER** le règlement financier et budgétaire joint en annexe.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN, M. LEBEAU, M. ALDRIN.

Explication de vote demandée par : M. LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 41 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absente au moment du vote : Mme STEMART Anne.

Ne prennent pas part au vote : Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

DCM N°12-04-03 : Grandes Infrastructures Vélos – Actions 2012 :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose que le plan vélo baptisé « Metz côté vélo » a été adopté le 1^{er} juillet 2010. Il a déjà donné lieu à de nombreuses actions aussi bien dans le développement des itinéraires cyclables que dans la location de vélo ou le montage d'événements de promotion comme la fête du vélo et la semaine de la mobilité.

Dans la continuité de cette dynamique, il est prévu de poursuivre le développement des itinéraires et infrastructures cyclables dans le souci d'une logique intermodale autour du projet Mettis.

Dans ce cadre, le programme de l'année 2012 prévoit la création d'équipements cyclables répondant à plusieurs principes :

- la suppression des discontinuités et des points noirs,
- le rabattement vers la gare,
- la coordination avec les grands projets

Aussi, il est notamment proposé de réaliser les chantiers suivants en 2012 :

Opérations	Description	Montant € TTC
Itinéraire Centre-ville / Devant les Ponts	2 ^{ème} tranche. Création d'une piste cyclable bilatérale liant la rue de Paris à la route de Lorry et l'avenue Henry II	345 000
Itinéraire Sablon Gare/Centre-ville	Poursuite de la piste cyclable bilatérale Sente à My, de la rue Lothaire à la rue Gabriel Pierné	565 000
VELO ROUTE Charles le Téméraire	Etude de réalisation de la tranche 4 du vélo route	60 000
Stationnement	Conforter les sites de stationnement et de comptage vélos existant et déployer l'offre	30 000
		1 000 000

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE RÉALISER** le programme 2012 de travaux pour la création d'infrastructures pour un coût global de 1 000 000 euros TTC selon le détail mentionné ci-dessus.
- **DE CONFIER** la réalisation de ces opérations aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours ou le cas échéant de recourir aux consultations nécessaires menées conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer les procédures appropriées pour l'exécution de tous travaux et commandes de fournitures ou prestations spécialisées qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces opérations, notamment les marchés après attribution ainsi que les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre ;
- **D'ORDONNER** l'imputation des dépenses sur les crédits de l'exercice en cours.

Interventions de : M. LE MAIRE, M. ANTOINE, Mme ZIMMERMANN, M. DARBOIS

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 54 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Absente au moment du vote : Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-04 : Dispositif d'aide au premier départ en centres de vacances - Convention de partenariat Ville de Metz – CCAS – Association Jeunesse au Plein Air :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que la Ville de Metz, via le Service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante met en œuvre tout au long de l'année des actions dans un but éducatif et d'éducation à la citoyenneté, tout en favorisant la mixité en permettant la rencontre de jeunes d'origines sociales et culturelles différentes. Pendant l'été, la Ville propose aux enfants et aux jeunes, qui restent dans la commune, l'opération « animation estivale »; elle soutient en parallèle les associations messines qui organisent des accueils de loisirs ou des départs collectifs en centres de vacances. Pour autant, à Metz comme ailleurs, beaucoup trop de jeunes n'ont encore jamais bénéficié de vacances par manque de moyens.

L'association Jeunesse au Plein Air, une confédération laïque reconnue d'utilité publique qui regroupe 23 associations organisatrices de centres de vacances, développe un dispositif qui vise à favoriser le

premier départ. Cette opération "Premier départ en centre de vacances" permet aux familles de bénéficier d'une aide financière significative permettant à leurs enfants de partir grâce notamment à la mobilisation des collectivités. Même si ce dispositif a permis à un certain nombre d'enfants lorrains de partir au cours de l'été 2011 il n'en demeure pas moins que le coût résiduel d'un séjour pour des familles à revenus modestes reste encore trop élevé et que trop peu de messins sont pour l'instant concernés.

C'est pourquoi, la Ville de Metz, dans le cadre du Pôle Solidarité, a décidé de s'associer à l'opération en apportant une aide complémentaire au dispositif pour les familles messines bénéficiaires de bons CAF afin que leurs enfants puissent partir pour un premier séjour. Celle-ci sera fixée à 100 € pour un séjour allant jusqu'à 7 jours et à 160 € pour un séjour supérieur à 7 jours et concernera 100 enfants de 4 à 17 ans. Elle viendra compléter l'aide de la Région Lorraine de 80€ par séjour, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, via les bons CAF, celle des Pupilles de l'Enseignement Public qui attribuent des bourses solidarité de 35 €. Ainsi, à titre d'exemple, pour un séjour de 12 jours d'un coût total de 730€, il resterait à la charge d'une famille, bénéficiant des bons CAF à taux maximum, un solde à payer de 195 €.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention tripartite entre la Ville de Metz, le CCAS et l'association Jeunesse au Plein Air précisant le rôle de chacun : La Ville de Metz, via le Service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante, contribuera à la bonne mise en œuvre du dispositif sur le territoire, en termes notamment de ciblage des publics et de lien avec les associations de quartier, elle prendra également à sa charge une partie des frais de communication ; le CCAS, apportera les financements correspondant au versement des aides individuelles aux familles; enfin l'Association Jeunesse au Plein Air assurera la gestion de l'opération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE S'ASSOCIER** au dispositif "Aide au premier départ en centre de vacances" mis en place par l'Association Jeunesse au Plein Air,
- **D'APPROUVER** les modalités techniques et financières de mise en œuvre du dispositif telles que précisées dans la convention de partenariat Ville de Metz – CCAS – Jeunesse au Plein Air,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 54 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absente au moment du vote : Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-04bis : Attribution d'une subvention au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que la Ville de Metz met en place différents programmes en direction des ménages rencontrant des difficultés d'accès à un logement adapté à leurs besoins pour favoriser l'installation de nouveaux habitants notamment les jeunes, et pour permettre à chacun de vivre dans un logement décent.

La mise en œuvre de ces orientations politiques est confiée, selon les quartiers de la ville et selon les publics à mobiliser, à différents services de la ville selon leur champ d'intervention :

- la mission logement de la ville assurant le rôle de pilotage et de coordination de l'intervention municipale en matière d'habitat et de logement,
- le service Politique de la Ville mettant en œuvre des actions spécifiques en faveur du logement dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale dans les quartiers politique de la ville,
- le CCAS, enfin à travers son Service Information et Accompagnement au Logement, intervenant pour répondre aux besoins des messins en difficultés, en recherche de logement ou qui rencontrent des difficultés pour s'y maintenir.

Installé à Metz, 33 boulevard Maginot dans des locaux mis à disposition par la Ville de Metz, le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) dispose d'une équipe de 4 salariés : 3 travailleurs sociaux dont le directeur et une technicienne administrative, pour recevoir près de 600 jeunes en 2011.

Les missions du CLLAJ consistent à :

- informer les jeunes âgés de 18 à 30 ans, résidant dans la commune de Metz ou souhaitant s'y établir, sur les conditions d'accès à un logement autonome et de leur apprendre les droits et obligations
- offrir aux jeunes des services techniques et pédagogiques visant à les aider dans leurs démarches d'accès à un logement, en leur proposant un accompagnement individualisé
- susciter le partenariat local en matière de logement des jeunes ou d'y collaborer

Acteur incontournable du développement de la politique de l'habitat de la Ville de Metz et du CCAS, le CLLAJ, par ses compétences, développe une expertise en matière de logement des jeunes et de fait, participe au déploiement de réponses concertées aux problématiques relatives aux difficultés repérées grâce à des outils pédagogiques spécifiques.

Il assure des permanences dans les quartiers Politique de la Ville de la Ville de Metz, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, de même que la Ville soutient l'organisation du Salon du Logement des Jeunes qui a réuni quelques 300 visiteurs en juin 2011.

La Ville de Metz et le CCAS souhaitent conforter et élargir ce partenariat pour 2012 à travers la signature d'une convention tripartite pour préciser les missions confiées au CLLAJ cette année. Ces missions sont détaillées sous la forme de 7 fiches-actions déclinant 7 missions que la ville de Metz et le CCAS souhaitent voir mener en direction des jeunes Messins et ayant pour objectif de :

- Mettre en place des permanences logement dans les quartiers politique de la ville,
- Accueillir, informer, orienter et accompagner tous les jeunes Messins de 18 à 30 ans ou ceux souhaitant s'établir dans la ville dans la construction de leur projet logement et les soutenir dans la recherche d'un logement adapté,
- Organiser le salon du logement des jeunes le 6 juin prochain,
- Proposer une information sur l'accès au logement complète et exhaustive à tous les jeunes Messins à travers la mise en place d'actions collectives,
- Favoriser l'accès des jeunes au parc social contingenté,
- Orienter les publics vers les bons interlocuteurs en fonction des problématiques rencontrées et participer à la promotion des dispositifs de la Ville notamment à travers la promotion du dispositif « Coup d'pouce logement »,

- Mettre en place le dispositif « un toit pour un emploi » visant à sécuriser l'accès à un logement pour 35 jeunes en phase de stabilisation dans leur projet d'insertion professionnelle, en lien avec la Mission Locale.

Il est proposé pour mener à bien ces missions, le versement au CLLAJ d'une subvention de fonctionnement totale de 45 000€ ; 13 500€ de la Ville de Metz au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, objet de la présente délibération, et 31 500€ du CCAS, soumis à l'approbation de son Conseil d'Administration le 3 mai prochain.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 13 500 € au financement des actions suivantes :
 - . Permanences logement dans les quartiers 12 000 €
 - . Salon du logement des jeunes 1 500 €
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention tripartite entre la Ville, le CCAS et le bénéficiaire, ainsi que les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 54 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absente au moment du vote : Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-05 : Conventonnement avec les associations socio-éducatives :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que depuis 2008, la Ville de Metz s'est engagée dans une politique de conventionnement avec les associations qui développent une offre éducative sur l'ensemble des quartiers messins, autour de trois types de conventions (projet éducatif, projet d'animation ou accueil associatif de quartier). Outre le caractère de continuité qui caractérise l'action quotidienne de ces associations, il est intéressant de souligner leur capacité à s'adapter aux nouveaux enjeux et à développer de nouvelles actions.

C'est le cas notamment du centre socioculturel de la Grange aux Bois, qui s'est engagé depuis plusieurs mois dans un travail de diagnostic territorial, associant les habitants, en vue de développer un véritable projet social et d'obtenir un agrément de la Caisse d'Allocations

Familiales de la Moselle. La MJC de Borny, connaît également un développement sans précédent de ses activités et de son nombre d'adhérents qui va conduire la Ville à lui mettre à disposition un espace d'animation plus vaste au Centre du Bon Pasteur. La Maison de la Culture et des Loisirs de Metz, tenant compte des nouveaux besoins du quartier, a décidé cette année de mettre en place des accueils collectifs de mineurs centrés sur les activités artistiques.

L'ensemble de ces associations tentent de répondre au mieux aux besoins des habitants de chaque territoire messin; elles sont indispensables pour l'animation des quartiers, pour le développement du lien social et des rencontres entre générations, pour les valeurs éducatives qu'elles véhiculent auprès de la jeunesse.

Aussi, il est proposé de soutenir les 31 associations mentionnées dans la motion jointe, dont 20 assurant la gestion et l'animation de 22 équipements communaux dédiés à la jeunesse, pour un montant total de **1 935 688 €**.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER les subventions** suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **1 935 688 €**, soit un solde à verser de **990 293 €** compte tenu des avances accordées en décembre 2011 :

1) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET ÉDUCATIF :

		<i>Dont déjà versé</i>
- Association Messine Interfédérale de la Patrotte	154 354 €	76 375 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	142 863 €	70 157 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	155 395 €	78 062 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Borny	133 000 €	66 000 €
- Maison des Associations du Sablon – Centre Social	107 154 €	53 608 €
- Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	100 834 €	47 535 €
-Boileau Préjénie	34 603 €	17 302 €

2) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ANIMATION

		<i>Dont déjà versé</i>
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	115 402 €	52 983 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social du Petit Bois)	100 711 €	48 244 €
- Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	89 377 €	43 592 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social Champagne)	91 400 €	45 208 €
- Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois	93 119 €	45 518 €
- Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	75 628 €	36 745 €
- Centre Culturel de Metz Queuleu	55 000 €	26 703 €

- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	60 500 €	29 905 €
- Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	25 519 €	12 080 €
- Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse	42 478 €	19 239 €
- Association NAN BARA	17 100 €	8 550 €
- Familles de France – Fédération de Moselle	19 314 €	9 657 €
- Together	7 000 €	3 500 €
- Pushing	5 000 €	1 500 €
- Fédération Culture et Liberté	15 000 €	15 000 €
-Eclaireuses Eclaireurs de France	32 240 €	13 335 €
- Pas Assez	8 000 €	4 000 €

3) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL ASSOCIATIF DE QUARTIER

Dont déjà versé

- Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	44 000 €	17 900 €
- Association de Gestion du Centre Familial Social et Culturel de Metz-Magny	62 004 €	31 002 €
- Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	30 000 €	15 654 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	40 161 €	20 081 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	40 532 €	17 938 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	20 000 €	9 025 €
- Cogestion-Jeunesse-Familles	18 000 €	9 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **990 293 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-06 : Financement de l'Association Familiale de Metz-Vallières :

Mme RIBLET, Rapporteur, expose que dans le cadre de l'aide au fonctionnement apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de **8 000 €** au bénéfice de l'Association Familiale de Metz Vallières (AFMV).

L'association propose des activités culturelles, sportives, de loisirs et de détente pour tous les âges. Elle assure également l'accueil périscolaire, des mercredis éducatifs ainsi que des accueils collectifs de mineurs pendant les vacances scolaires. La nouvelle gouvernance, en place depuis mars 2011, a assuré avec dynamisme la continuité des activités de l'association. Parmi les projets de développement de la structure en 2012, figure un programme d'approche à destination des adolescents, démarche essentielle dans le quartier de Metz Vallières.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER la subvention** suivante :
 - Association Familiale de Metz Vallières : 8 000 €Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Intervention de : M. SCUDERI.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-

VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. KOENIG Sébastien, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-07 : Conventonnement avec l'association étudiante Diffu'son :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose que l'association Diffu'son a été créée en 2005 avec pour objet de développer et d'encourager les formations musicales locales et étudiantes. L'association produit chaque année une compilation de 15 groupes musicaux locaux (Monte le Son) en lien avec la Maison des Etudiants et les Trinitaires. Elle assure la gestion logistique et matérielle du Cais'Son, mis à disposition par le CROUS, qui fait office de salles de répétition et d'enregistrement pour les groupes locaux. Elle organise des ateliers d'initiation et de formation sons, lumière, infographie et MAO tout au long de l'année, permettant aux étudiants d'être au plus près des musiques actuelles.

L'association est par ailleurs un partenaire important de la Ville pour dynamiser la vie étudiante, elle a activement participé aux trois premières éditions de la manifestation de rentrée étudiante « Etudiant Dans Ma Ville » et a notamment impulsé depuis 2010 le festival « Saulcy Blaster ».

Aussi, il est proposé de signer une convention d'objectifs et de moyens avec cette association et de lui accorder une subvention globale de fonctionnement de **3 000 €** pour mener à bien son projet annuel. Cette convention fera l'objet d'un avenant pour l'organisation des concerts d'Etudiant dans Ma Ville.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante :
Association « Diffu'son » 3 000 €
Au titre de son fonctionnement 2012
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la convention d'objectifs et de moyens à intervenir.
La dépense totale s'élève à **3 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-

VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. KOENIG Sébastien, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-08 : Subventions de fonctionnement et d'équipement aux clubs sportifs :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne :

1) Financement d'évènements sportifs

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'accorder des subventions pour un montant total de 31 600 €.

Parmi ces manifestations, sont prévus :

- La 17^{ème} édition de « La Randonnée des Lavoirs » organisée par l'ASPTT Metz Métropole le 30 septembre 2012. Plusieurs parcours de VTT sont prévus au départ de l'île du Saulcy, ils vont permettre aussi bien aux familles qu'aux cyclistes confirmés, d'apprécier le patrimoine culturel de Metz et de ses campagnes environnantes autour de la thématique des lavoirs. Plus de 1 500 participants sont attendus sur 5 parcours allant de 15 à 60 km (1 500 €).
- Le Championnat de Lorraine Séniors de Badminton organisé par Metz Badminton les 28 et 29 avril 2012 au Complexe Sportif Saint Symphorien. Entre 160 et 200 compétiteurs participeront à cette manifestation dans l'espoir d'obtenir un titre régional (300 €).
- L'organisation par l'Union Sportive et Loisirs des Sourds de Metz, du 1^{er} Championnat Interrégional de Football Handisport prévu le 12 mai 2012 au stade de l'Arsenal (400 €).
- L'arrivée à Metz le 19 mai prochain de l'avant dernière étape de la course cycliste « Le Circuit de Lorraine Professionnel » (10 000 €).
- Le week-end « Sentez-vous sport » qui aura lieu les 22 et 23 septembre 2012 au Plan d'Eau. Cette manifestation organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif, permettra notamment à un grand nombre de familles de découvrir et de pratiquer une ou plusieurs activités physiques et sportives en prenant en compte les différentes générations (3 500 €).
- L'organisation par le Club de la Natation Messine de deux Tournois de Tennis en juin prochain (2 100 €).
- Le Tournoi International de Football U11 et U13 organisé par le Football Club de Devant-les-Ponts le 28 mai 2012 au Stade Baron Dufour. Ce rassemblement permettra aux jeunes joueurs de rencontrer non seulement des équipes locales, mais également des équipes étrangères (allemandes, belges, luxembourgeoises, etc.). 380 joueurs sont attendus pour cette manifestation sportive (1 000 €).
- Le Tournoi International de Football organisé par la Renaissance Sportive de Magny du 07 au 09 avril prochain au Stade du Plateau. Ce tournoi concerne l'ensemble des catégories jeunes et prévoit d'accueillir près de 96 équipes et plus de 1 000 joueurs (1 000 €).
- L'organisation au Stade de l'ES Metz du Challenge International des catégories U11 et U13 les 16 et 17 juin prochains. Ce tournoi prévoit d'accueillir près de 60 équipes venues de toute la Lorraine, de la région parisienne et des pays frontaliers (1 000 €).
- Le Comité Départemental de Volley-ball de la Moselle en partenariat avec la Fédération Française et la Confédération Européenne de Volley-ball souhaite

organiser au Complexe Sportif Saint Symphorien du 28 au 30 juin 2012, 6 matches de la Ligue Européenne Féminine. Le plateau sera constitué des équipes nationales de Bulgarie, Suisse, Turquie et France (10 000 €).

- La Finale Départementale du Challenge de la catégorie U11 organisée par l'Union Lorraine de Plantières le 19 mai 2012 au Stade Robert Schuman (800 €).

2) Subventions de fonctionnement

Par ailleurs, en complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2011/2012 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission des Sports, d'attribuer pour un montant total de 69 300 € les subventions de fonctionnement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny (Fonctionnement de l'Ecole des Sports mise en place afin d'initier les jeunes du quartier de Metz-Borny à différentes disciplines sportives : 9 000 €). (Participation pour le poste d'éducateur : 30 500 €)	39 500 €
Aïki Club de Metz	1 000 €
Association Sport Metz Ecole Club de Tennis	15 000 €
Association Gym Volontaire de Metz	600 €
Spéléo Club de Metz	400 €
Tennis Club Natation Messine	6 800 €
Hockey Club de Metz	6 000 €

3) Subventions d'équipement

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour un montant total de 123 765 € les subventions d'équipement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

- L'Association FC METZ souhaite rénover le terrain synthétique du Centre Technique de la Plaine Saint Symphorien. En effet, cet espace de jeu qui est utilisé quotidiennement pour l'entraînement des équipes de l'école de football et du centre de formation, est le seul terrain homologué par les instances fédérales de football pour l'organisation de compétitions officielles. Malheureusement, l'état de vétusté dans lequel se trouve le revêtement synthétique ne permettra pas de renouveler cet agrément la saison prochaine, c'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'accorder au bénéfice de l'Association FC METZ, une subvention de 120 000 € destinée à participer à la réalisation des travaux nécessaires. Le coût total de ce projet s'élève à 491 451 €, la Région Lorraine financera 120 000 €, le Conseil Général apportera 120 000 €, le Fonds d'Aide au Football Amateur 10 000 € et l'association prendra à sa charge le solde de cet investissement, soit 120 000 €.

- Une subvention 2 000 € pour l'acquisition d'un véhicule 9 places qui sera utilisé pour assurer le déplacement des jeunes joueurs de la section Football de l'Amicale du Personnel Municipal. Le coût de cet investissement s'élève à 23 000 €, la Fédération Française de Football a été sollicitée à hauteur de 11 500 €, la Ligue Lorraine de Football pour 2 000 €, les partenaires privés pour 3 000 € et le club prendra 4 500 € à sa charge.

- 1 100 € au bénéfice de la Renaissance Sportive de Magny pour l'achat de matériel pédagogique, soit environ 30 % du coût total de l'investissement (3 654 €).

- 350 € pour l'Ecole Française d'Echecs de Metz afin de permettre au club de renouveler une partie de son matériel sportif, soit 30 % du coût total de l'investissement (1 172 €).

- 315 € pour le remplacement du matériel informatique de Metz Badminton. Le montant total de cet achat s'élève à 1 053 € et il est proposé de financer 30 %.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 224 665 € :

- 1) Financement d'évènements sportifs**
 - ASPTT Metz Métropole 1 500 €
 - Metz Badminton 300 €
 - Union Sportive et Loisirs des Sourds de Metz 400 €
 - Circuit de Lorraine Professionnel 10 000 €
 - Comité Départementale Olympique et Sportif 3 500 €
 - Tennis Club de la Natation Messine 2 100 €
 - Football Club de Devant-les-Ponts 1 000 €
 - Renaissance Sportive de Magny 1 000 €
 - Entente Sportive Messine 1 000 €
 - Comité Départemental de Volley-ball de la Moselle 10 000 €
 - Union Lorraine de Plantières 800 €
 - 2) Subventions de fonctionnement**
 - Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny 39 500 €
 - Aïki Club de Metz 1 000 €
 - Association Sport Metz Ecole Club de Tennis 15 000 €
 - Association Gym Volontaire de Metz 600 €
 - Spéléo Club de Metz 400 €
 - Tennis Club Natation Messine 6 800 €
 - Hockey Club de Metz 6 000 €
 - 3) Subventions d'équipement**
 - Association FC METZ 120 000 €
 - Amicale du Personnel Municipal pour sa section Football 2 000 €
 - Renaissance Sportive de Magny 1 100 €
 - Ecole Française d'Echecs de Metz 350 €
 - Metz Badminton 315 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE DECIDER D'ANNULER** la subvention de 800 € votée au bénéfice de l'Union Lorraine de Plantières par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2011, dans la mesure où la candidature du club n'a pas été retenue pour l'organisation du « Tournoi Départemental des Féminines ».

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : Mme ZIMMERMANN.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT

Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. KOENIG Sébastien, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-09 : Projet « Je veux un artiste chez moi » - Versement de subventions à diverses associations culturelles :

M. FONTE, Rapporteur, expose que depuis septembre 2010, la Ville de Metz a engagé un travail de présence de la culture dans les quartiers au travers du dispositif des Résidences d'artistes.

Poursuivant la même logique, il est proposé de mettre en œuvre le projet intitulé « Je veux un artiste chez moi », destiné à offrir à tout Messin volontaire la possibilité d'accueillir une forme de création théâtrale chez lui dans sa maison ou appartement.

Sur le modèle d'une pièce à emporter, les participants pourront réserver un spectacle qui sera alors joué dans le salon, le couloir ou encore un hall d'immeuble du lieu d'habitation. Ce projet permettra ainsi aux familles les plus éloignées des lieux de l'offre culturelle d'appréhender diverses formes théâtrales dans une relation de proximité privilégiée. Véritables temps de partage, les représentations s'expérimenteront au choix, de manière collective ou plus intime selon un calendrier situé entre les mois de juin et septembre 2012.

Pour cette première année, 6 quartiers sont concernés (Bellecroix, Magny, Outre-Seille, Borny, Patrotte et Sablon). 6 associations œuvrant dans le domaine théâtral local ont soumis des projets inédits pour lesquels ils devront assurer un minimum de dix représentations par quartier. Aussi il est proposé de verser des subventions au titre de l'aide au projet pour un montant global de 30 000 € aux associations suivantes :

- 5 000 € au Collectif Atome pour le projet visant à revisiter la Fable, *L'homme qui plantait des arbres*, de Jean Giono sous une forme d'une lecture théâtralisée,
- 5 000 € à la compagnie Déracinemoa qui organisera une réunion Tupperware très particulière où l'on apprendra à remplacer les photos de ses vacances par celles de ses voisins,
- 5 000 € à la compagnie Entre les Actes qui produira le texte *Le rire et les rieurs* de Henri Roorda, adapté sous une forme ludique d'une conférence,
- 5 000 € à la compagnie Les Heures Paniques pour *Clash*, création autour d'un conflit opposant deux points de vue sur le théâtre à travers diverses œuvres de l'histoire du théâtre,
- 5 000 € à la compagnie Viracocha Bestioles pour l'adaptation de *Roméo et Juliette* de William Shakespeare confrontée à l'intimité des spectateurs,
- 5 000 € au Théâtre du Jarnisy qui déclinera plusieurs lectures de textes préalablement choisis pour faire écho aux spectateurs eux-mêmes.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 30 000 € aux associations culturelles suivantes :
 - Collectif Atome 5 000 €
 - Compagnie Deracinemoa 5 000 €

- Compagnie Entre les actes 5 000 €
- Compagnie Les Heures Paniques 5 000 €
- Compagnie Viracocha Bestioles 5 000 €
- Théâtre de Jarnisy 5 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération, notamment les conventions et avenants avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. LEBEAU, M. THIL, M. FONTE, M. LE MAIRE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2).

Voix contre : 0

Abstention : M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : M. KOENIG Sébastien, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-10 : Versement de subventions à diverses associations culturelles :

Mme BRESSON, Rapporteur, expose que dans la continuité de la politique culturelle municipale de soutien et de développement à l'action associative, il est proposé de verser des subventions à diverses associations culturelles afin de permettre de contribuer à leur fonctionnement ou de mener à bien leur projet en 2012, pour un montant total de 29 800 € dont le détail figure à la motion jointe.

L'analyse des dossiers adressés par ces associations a été effectuée, dans le cadre contraint du crédit global alloué, au vu des critères suivants : siège social sur la commune, actions et impact de celles-ci sur le territoire messin, dynamisme de l'activité bénévole, intérêt et qualité des projets.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 29 800 € aux associations culturelles suivantes :
 - Aides au fonctionnement :**
 - Ensemble Paschal de l'Estocart 700 €

- Ensemble Stravinsky10 000 €
- Zikamine.....10 000 €

Aides au projet :

- Cercle mandoliniste messin (stage mandoline et guitare) 500 €
- Chalom (concert fin de saison)..... 400 €
- Compagnie Entre les actes (création *Mon suicide*)..... 800 €
- Ensemble Stravinsky (en résidence au Sablon)4 000 €
- Photoforum (concours photo)3 000 €
- Villanelle (concert fin de saison à Queuleu)..... 400 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération, notamment les conventions et avenants avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. KOENIG Sébastien, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-11 : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Vincent de Paul :

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose que le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent de Paul sollicite l'aide financière de la Municipalité pour la réalisation des travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'église. La paroisse est propriétaire de l'édifice.

Le montant total des travaux est estimé à 8 924,25 €.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Saint-Vincent de Paul une subvention d'équipement représentant un montant de 4 461 € correspondant à 49,99 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VERSER** une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent de Paul d'un montant de 4 461 € représentant la participation financière de la Municipalité aux travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'église.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. KOENIG Sébastien, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-13 : Art dans le Jardins 2012 – Acceptation de participation financière d'un partenaire privé :

M. TRON, Rapporteur, expose que l'ouverture du Centre Pompidou en mai 2010 a posé un regard renouvelé sur l'art dans l'espace urbain à Metz.

Ainsi, de façon à favoriser l'appropriation de l'art contemporain par le grand public, la Ville de Metz a réalisé au cours des printemps 2010 et 2011, une exposition de sculptures intitulée « L'Art dans les Jardins » sur l'Esplanade et le Boulevard Poincaré.

Cette année encore, l'exposition « L'Art dans les Jardins » sera reconduite à partir du mois de mai jusqu'au mois de septembre et proposera de partir à la découverte d'une série d'œuvres d'André BRESSON et Cyrille ANDRE.

Adeptes de l'art végétal, Alain BRESSON dont l'atelier est situé dans l'Yonne, expose régulièrement ses compositions dans des espaces extérieurs où elles s'imposent par leur stature monumentale et le message d'espoir qu'elles véhiculent.

Diplômé de l'Ecole supérieure d'art de Grenoble, Cyrille ANDRE développe depuis les années 1990 une pratique singulière de la sculpture. L'utilisation privilégiée du bois et du polystyrène, ainsi que le recours à la taille directe caractérisent les personnages et les animaux

créés par ce jeune sculpteur de talent.

Le budget prévisionnel de cette opération est fixé à 22 500,00€.

La société Albert KEIP a souhaité s'associer à l'accueil de ces sculptures à Metz en qualité de mécène et participer à cette opération à hauteur de 2 500,00€.

En échange de la participation de cette entreprise, son logo figurera sur la communication de la Ville ayant trait à la manifestation

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DECIDER** d'accepter le don de 2 500,00€ de la société Albert KEIP.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat avec la société Albert KEIP.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. DARBOIS René (x2), M. KOENIG Sébastien, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-14 : Financement d'actions dans le cadre de la politique de la ville :

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que lors des Conseils Municipaux du 23 février et du 29 mars derniers, une première programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été approuvée et a permis d'engager 761 303 € de la ville de Metz (soit 67% de l'enveloppe annuelle), en complément de 394 422 € engagés par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (soit 85% de l'enveloppe annuelle).

Les actions retenues dans le CUCS font l'objet d'une programmation concertée avec l'Etat, lequel définit un niveau d'engagement selon des priorités essentiellement thématiques (réussite éducative, emploi et insertion professionnelle, prévention de la délinquance et tranquillité publique). Les projets associatifs que l'Etat ne juge pas prioritaires peuvent faire l'objet d'un financement intégral ou majoré par la Ville, dès lors qu'ils contribuent au lien

social, au développement de la citoyenneté, à l'animation en faveur de la jeunesse ou à l'accompagnement des opérations de rénovation urbaine.

La présente délibération vise 15 dossiers complémentaires dont six sont nouveaux ainsi que huit ateliers jeunes.

Un effort particulier est mené en matière d'accès à l'emploi (ateliers d'insertion et d'accompagnement et aide aux diplômés désirant suivre une formation d'apprentissage en alternance) et sur l'habitat et le cadre de vie (initiation au développement durable en particulier).

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés, sous réserve de l'engagement contractuel des associations de produire un bilan d'activité et un compte-rendu financier des actions concernées.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 103 800 € (dont 100 306 € au titre du CUCS et 3 494 € au titre des ateliers jeunes).

La validation du principe de cet engagement financier porte à 865 103 € le montant de l'enveloppe CUCS consacré à ce jour au titre de la programmation 2012 au soutien de projets associatifs.

RECONDUCTION DE PROJETS

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Association Formation Information Loisirs Emploi Culture : Ateliers pour les mères des cités
Différents ateliers (développement intellectuel de l'enfant et soutien aux mères) permettront de sensibiliser les mères des quartiers de Metz-Nord et Metz-Borny, à des sujets importants du proche environnement de l'enfant, tout en les aidant à se développer elles-mêmes et à envisager de façon plus harmonieuse leur rapport à la famille, à l'enfant et à l'environnement social, familial et scolaire.

Coût total : 14 830 €

Subvention Ville de Metz : **2 500 €**

Association d'Information et d'Entraide Mosellane : Programme d'accompagnement des situations de violence

Ce programme permet d'accueillir les victimes de violence, avec ou sans hébergement. Il s'agit de les écouter, les reconforter et les accompagner dans leurs démarches. Il propose également un dispositif d'accueil et d'accompagnement des hommes et des femmes, auteurs de violence ainsi que des stages de citoyenneté.

Coût du projet : 60 037 €

Subvention de la Ville de Metz : **7 500 €**

Association d'Information et d'Entraide Mosellane : Lieu d'accueil pour femmes victimes de violence

Ce lieu d'accueil de jour permet d'accueillir et d'informer les femmes victimes de violences conjugales, familiales ou sociales. C'est un lieu d'écoute mais également d'aide à la décision, d'information juridique et administrative.

Coût du projet : 39 170 €

Subvention de la Ville de Metz : **7 500 €**

Association Messine Interfédérale Metz-Nord-Patrotte : Lien social et animation du quartier

Il s'agit d'organiser des temps de rencontres conviviaux (apéros/repas animés, sorties collectives), de mettre en place une programmation culturelle (spectacles, rencontres/débats) et de créer un collectif inter-acteurs afin de favoriser la mixité sociale et culturelle des quartiers de Metz-Nord tout en affirmant le rôle de l'association dans le maillage social et la vie des territoires géographiques concernés.

Coût total : 19 178 €

Subvention Ville de Metz : **5 200 €**

Association Messine de Médiation Sociale : Service de médiation sociale, familiale et de voisinage

Cette action permet aux habitants de l'ensemble des quartiers messins de faire appel à un tiers neutre, le médiateur, dans la recherche de solutions dans les conflits avec d'autres personnes ou organismes. Deux médiateurs professionnels renforcés par une équipe de 7 bénévoles en cours de formation, répondront à environ 1 250 sollicitations.

Coût total : 107 500 €

Subvention Ville de Metz : **25 000 €**

Comité de Gestion des Centres Sociaux : Enfance et insertion des jeunes mères

Cette action s'adresse à de jeunes femmes et/ou mères d'origine étrangère avec des difficultés d'expression en langue française. Deux ateliers (apport de bases linguistiques et informations) permettront à ces femmes, habitant le quartier de Metz-Borny, à devenir autonomes dans l'exercice de la citoyenneté et à les guider dans l'éducation de leurs enfants.

Coût total : 20 520 €

Subvention Ville de Metz : **6 000 €**

Centre d'Information Féminin Familial : Permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes

Il s'agit de favoriser l'accès au droit pour tous publics, particulièrement les plus éloignés de l'information, promouvoir la citoyenneté et favoriser la résolution des conflits. Les permanences sont tenues au Point d'Accès au Droit de Metz-Borny.

Coût total : 5 650 €

Subvention Ville de Metz : **4 000 €**

EDUCATION

Association Départementale d'Aide aux Pupilles : Ateliers lecture

Ce dispositif est centré sur le quartier de Metz-Borny et concerne les écoles Erckmann-Chatrian, Maurice Barrès, Louis Pergaud et Jules Verne. Destiné exclusivement aux élèves de CP, il a pour but de les accompagner dans la lecture, étape importante de leur apprentissage au CP. Les ateliers sont animés par des étudiants et contribueront ainsi à la réussite scolaire des élèves.

Ce projet a été construit pour reprendre des activités antérieurement conduites par une association qui a cessé son activité. Il fera l'objet de demandes de cofinancement à compter de la rentrée de septembre.

Coût total : 9 026 €

Subvention Ville de Metz : **9 026 €**

Association d'Information et d'Entraide Mosellane : Espace parents-enfants

Cet espace est dédié aux parents résidant sur les quartiers de Metz-Borny, Bellecroix et Metz-Nord. C'est un lieu de socialisation, d'apprentissage et de valorisation de compétences sociales au service des autres et de soi-même.

Coût total : 31 255 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

NOUVEAUX PROJETS

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Association Franco-Asiatique : Les ateliers d'insertion sociale et d'accompagnement

La mise en place de divers ateliers (santé, budget, enfant/famille, logement/environnement, culture/loisirs) permettra à 24 adultes issus du quartier de Metz-Borny de valoriser leur capacité à apprendre, à reprendre confiance en soi tout en facilitant leur intégration dans le milieu local de proximité.

Coût total : 28 000 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

Mission Locale : Communication et Emploi

L'action consiste à donner aux jeunes de niveau IV (diplômés du baccalauréat) souhaitant rechercher un contrat en alternance, les codes de communication et les codes sociaux adaptés à leur projet professionnel et leur recherche d'emploi. Une formation de 30 heures sera ainsi assurée dans les locaux de l'Agora sur le quartier de la Patrotte.

Coût total : 4 100 €

Subvention Ville de Metz : **3 280 €**

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Association Messine Interfédérale de Metz-Nord-Patrotte : Fête de quartier

Une fête de quartier est prévue le 22 ou le 23 septembre prochain afin de reconquérir et animer l'espace public. Il s'agira d'offrir aux habitants du quartier un temps fort d'animation festive (ateliers pour enfants, ados, adultes, familles, concerts, spectacles...) et de renforcer le partenariat local.

Coût total : 13 772 €

Subvention Ville de Metz : **3 000 €**

EDUCATION

Association Départementale d'Aide aux Pupilles : Aide aux devoirs

Ce dispositif concerne l'école primaire Maurice Barrès. 15 enfants seront reçus dans les locaux de l'association, quatre jours par semaine de façon à ce qu'ils puissent faire leurs devoirs dans un environnement calme avec une aide appropriée.

Coût total : 3 008 €

Subvention Ville de Metz : **1 300 €**

HABITAT ET CADRE DE VIE

LogiEst: Médiaterre

Ce projet est porté par l'agence de LogiEst de Woippy/Metz-Nord qui comprend un peu plus de 2 000 logements dont 40% sur Metz.

D'une durée de 6 à 9 mois, il contribue à changer durablement les comportements et responsabiliser les individus (limiter les emballages, trier ses déchets, économiser les énergies...). Il permet également à des familles volontaires de diminuer leurs charges. Il crée et dynamise le lien social au sein du quartier concerné (Metz-Nord) via les animations de quartiers et les visites pédagogiques. Il est mis en œuvre par l'association Unis Cités qui recrutera 16 jeunes volontaires des quartiers concernés en service civique.

Coût total : 68 120 €

Subvention Ville de Metz : **4 000 €**

Metz-Pôle-Services : Ensemble pour une démarche écocitoyenne

Il s'agit de sensibiliser fortement les habitants de la copropriété Fantenotte sur la gestion des déchets dans une démarche écocitoyenne. Une campagne de sensibilisation sera réalisée par les médiateurs de l'association (distribution d'affiches, flyers, animations ludiques pour les plus jeunes). Les 14 locaux à poubelle recensés sur la copropriété seront nettoyés et repeints selon chaque couleur représentant les couleurs du tri sélectif des déchets.

Coût total : 30 600 €

Subvention Ville de Metz : **12 000 €**

ATELIERS JEUNES

Le programme Ateliers Jeunes s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance et propose aux jeunes de 15 à 21 ans, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de participer durant les vacances scolaires à des projets d'intérêt collectif en contrepartie de bourses réinvesties dans des projets individuels ou collectifs ainsi que, le cas échéant, des billets pour accéder à des spectacles (Arsenal, Trinitaires, en préfiguration de l'ouverture e la BAM).

Il est proposé de participer aux financements des projets portés par les associations suivantes :

	COUT GLOBAL	PARTICIPATION VILLE
<u>AP SIS-EMERGENCE</u>		
Réalisation d'une fresque dans une salle d'une halte-garderie (Metz-Nord)	980 €	190 €
De l'expression à l'impression (Metz-Borny)	1 249 €	619 €
Rénovation du jardin pédagogique (Arry)	630 €	315 €
Ecologie aux jardins familiaux (Metz-Borny)	1 570 €	1 200 €
<u>CMSEA</u>		
Création de la Maison des 4 Vents (Hannaux-Frecot-Barral)	4 030 €	550 €
<u>MJC BOILEAU</u>		
Aménagement d'un espace collectif de compostage (Woippy)	986 €	98 €
Réfection d'une cage d'escalier d'immeuble (Woippy)	1 260 €	130 €
<u>MONTIGNY SPORT NATURE</u>		
Nettoyage des déchets de la Seille (Magny à Metz)	1 348 €	392 €

Soit un total de **3 494 €**

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 103 800 € au financement des actions suivantes :

AD PEP 57

- . Ateliers lecture 9 026 €
- . Aide aux devoirs 1 300 €

AFA

- . Les ateliers d'insertion et d'accompagnement 5 000 €

AFILEC

- . Ateliers pour les mères des cités 2 500 €

AIEM

- . Accompagnement des situations de violence 7 500 €
- . Lieu pour femmes victimes de violence 7 500 €
- . Espace parents-enfants 5 000 €

AMIs

- . Lien social et animation du quartier 5 200 €
- . Fête de quartier 3 000 €

AMMS

- . Service de médiation sociale, familiale et de voisinage 25 000 €

AP SIS-EMERGENCE

- . AJ - Réalisation d'une fresque 190 €
- . AJ - De l'expression à l'impression 619 €
- . AJ - Rénovation d'un jardin pédagogique 315 €
- . AJ - Ecologie aux jardins familiaux 1 200 €

CMSEA

- . AJ - Construction de la Maison des 4 Vents 550 €

COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX

- . Enfance et insertion des jeunes mères 6 000 €

CIFF-CIDF

- . Permanence d'accès au droit et aide aux victimes 4 000 €

LOGIEST

. Médiaterre	4 000 €
<u>MISSION LOCALE</u>	
. Communication et emploi	3 280 €
<u>MJC BOILEAU</u>	
. AJ – Aménagement d’un espace collectif de compostage	98 €
. AJ – Réfection d’une cage d’escalier d’immeuble	130 €
<u>MONTIGNY SPORT NATURE</u>	
. AJ – Nettoyage de la Seille	392 €
<u>MPS</u>	
. Ensemble pour une démarche citoyenne	12 000 €
- DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,	
- D’AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.	

Interventions de : M. ALDRIN, M. LEBEAU.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. KOENIG Sébastien, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-15 : Financement d’actions dans le cadre du Plan territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations :

Mme MERTZ, Rapporteur, expose que Novembre de l’Egalité 2011 a été un point fort de l’engagement de la Ville et de ses partenaires, en démontrant, si besoin est, que la question de la prévention des discriminations est l’affaire de toutes et de tous, et qu’il est important qu’associations et institutions soient aux côtés de la Ville dans ce programme.

Nous entrons aujourd’hui dans la quatrième année du Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations (PPLCD), symbole de l’engagement de la Ville de Metz de lutter, au côté de l’Etat, contre toutes les formes de discriminations et de promouvoir l’égalité de traitement.

Les services de la Ville seront de nouveau mobilisés pour démultiplier les actions en interne et en direction du public.

Afin de permettre aux associations de disposer de moyens d'accueillir les victimes de discriminations, de sensibiliser le public et notamment les collégiens et lycéens, il est proposé d'apporter un soutien financier à plusieurs projets.

Des projets spécifiques, plus ponctuels développés pour Novembre de l'Egalité 2012 feront l'objet de financements complémentaires et d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Dans ce contexte, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 7 600 €.

Couleurs Gaies : Campagne de lutte contre l'homophobie

Il s'agit de lancer une campagne d'interpellation des populations concernées pour les inciter à signaler les agressions dont elles pourraient être victimes et les informer du dispositif de soutien mis en place par l'association (cellule d'écoute et d'orientation juridique). Deux jeunes bénévoles en service civique assurent les permanences dans le local de Couleurs Gaies. Différentes manifestations sont également prévues : rencontre-débat, journée internationale de lutte contre l'homophobie, 10^{ème} édition de la Marche des fiertés LGBT de Lorraine.

Coût total : 6 050 €

Subvention de la Ville de Metz : **2 600 €**

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié des Peuples : prévention contre le racisme, éducation à la citoyenneté

Des animations-débats (citoyenneté, discriminations, causes du racisme) sont organisées en milieu scolaire, à la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), dans les médiathèques. Des fonds documentaires, d'expositions, de supports cinématographiques sont également mis à la disposition de toute personne sollicitant une intervention du MRAP.

Par ailleurs, une permanence d'accueil et de conseils pour les personnes victimes de discriminations ou sollicitant une aide juridique est mise en place.

Coût total : 3 300 €

Subvention de la Ville de Metz : **1 000 €**

SOS Racisme : Fonctionnement des pôles Jeunesse et Communication

Les militants de l'association interviennent dans les écoles primaires, les collèges et lycées de toute la région et principalement en Moselle et Meurthe et Moselle. Des échanges avec les élèves ont lieu autour des valeurs du vivre-ensemble, de l'importance de la tolérance et de la diversité pour lutter contre le racisme et contre toutes les formes d'inégalité. En partenariat avec le CMSEA, un projet pédagogique de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie a débuté depuis l'automne 2011, sur le quartier de Metz-Sablon. Il s'agira de créer des courts métrages d'animation réalisés par des adolescents.

La communication doit rester au service de la lisibilité de l'association : il est primordial d'organiser des sessions de diffusion régulièrement pour assurer un bon développement de l'association. Pétitions, happenings, sessions de diffusion de tracts, sorties médiatiques, demandes de bénévolat sur Internet en sont les principaux outils.

Coût total : 22 004 €

Subvention de la Ville de Metz : **4 000 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2012.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 7 600 € au financement des actions suivantes :

COULEURS GAIES

Campagne de lutte contre l'homophobie

2 600 €

MRAP

Prévention contre le racisme, éducation à la citoyenneté

1 000 €

SOS RACISME

Prévention contre le racisme, éducation à la citoyenneté

4 000 €

- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Suspension de la séance à 19h13.

Reprise de la séance à 19h15.

Etaient présents : M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. NZIHOU Patrice, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents excusés : M. LIOGER Richard, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure.

Absente non excusées : Mme STEMART Anne.

Intervention de : M. JEAN.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 40 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. NZIHOU Patrice, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. LIOGER Richard (x2), M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-16 : Versement de subventions à diverses associations :

M. KOENIG, Rapporteur, expose qu'afin de venir en aide aux demandeurs d'emploi messins en difficulté et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, la Ville de Metz souhaite apporter son soutien financier à diverses associations.

Ces aides contribuent à garantir aux demandeurs d'emploi messins, de pouvoir bénéficier d'actions spécifiques de formation, d'avoir un soutien administratif et personnalisé dans le cadre de recherche de solutions pour l'emploi ainsi que d'obtenir des propositions de contrats de travail à durée déterminée, facilitant leur insertion sociale.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement des subventions suivantes pour un montant total de 44 663 euros :

- 22 624 euros pour l'association Travailler en Moselle dans le cadre des emplois intermédiaires.
- 16 484 euros pour l'association Mob d'Emploi, au titre de la location solidaire de véhicules à bas prix pour les publics démunis, dans le cadre de l'aide à la mobilité aux personnes en difficulté, rencontrant une opportunité d'emploi, de formation ou en démarche de recherche d'emploi.
- 5 555 euros pour le Comité de Gestion des Centres Sociaux afin d'assurer le fonctionnement de la permanence emploi à Metz-Borny.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant total de 44 663 euros :
 - 22 624 euros pour l'association Travailler en Moselle dans le cadre des emplois intermédiaires.
 - 16 484 euros pour l'association Mob d'Emploi, au titre de la location solidaire de véhicules à bas prix pour les publics démunis, dans le cadre de l'aide à la mobilité aux personnes en difficulté, rencontrant une opportunité d'emploi, de formation ou en démarche de recherche d'emploi.
 - 5 555 euros pour le Comité de Gestion des Centres Sociaux afin d'assurer le fonctionnement de la permanence emploi à Metz-Borny.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 43 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN

Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. LIOGER Richard (x2), M. TRON Jacques (x2), KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-17 : Convention de mise à disposition d'un terrain au Cimetière de l'Est :

Mme HEBER-SUFFRIN, Rapporteur, expose que Monsieur le Maire de la Commune d'Ars-Laquenexy a fait part à la Ville de Metz des difficultés qu'il allait rencontrer avec l'ouverture prochaine du Centre Hospitalier Régional de Mercy en ce qui concerne l'inhumation des indigents qui décéderont au sein de cet établissement. En effet, la commune du lieu de décès a l'obligation de prendre en charge l'inhumation des indigents décédés sur son territoire.

Or, le cimetière d'Ars-Laquenexy ne dispose pas des capacités suffisantes pour qu'il puisse être procédé à ces inhumations.

Dans la mesure où la Ville de Metz dispose au sein du cimetière de l'Est d'une parcelle de terrain suffisante permettant d'assurer l'inhumation des indigents, il est proposé de mettre gracieusement à la disposition de la Commune d'Ars-Laquenexy, un emplacement permettant d'assurer l'inhumation des indigents dont le décès surviendra dans le nouvel hôpital.

Il s'agit d'une parcelle comportant 4 rangées de caveaux en béton dans la section 3A du cimetière de l'Est, réservée aux personnes inhumées en terrain commun, numérotées pour les rangs 13 et 14 de 1 à 46 et pour les rangs 15 et 16 de 1 à 38.

La commune d'Ars-Laquenexy prendra en charge l'intégralité des frais inhérents aux opérations de transfert de corps, d'inhumation, d'exhumation et de crémation s'il y a lieu.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE METTRE** gracieusement à la disposition de la Commune d'Ars-Laquenexy, un emplacement de terrain comportant 4 rangées de caveaux en béton dans la section 3A du cimetière de l'Est, réservée aux personnes inhumées en terrain commun, numérotées pour les rangs 13 et 14 de 1 à 46 et pour les rangs 15 et 16 de 1 à 38,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération,

Interventions de : Mme ZIMMERMANN, M. LE MAIRE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme

MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. SCUDERI Thomas, Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-18 : Convention de réservation de logements locatifs sociaux :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés par la SA d'HLM Néolia Lorraine pour financer la construction de 26 logements collectifs PLUS et PLAI situés 115, avenue André Malraux à Metz.

En contrepartie de la garantie financière de Metz Métropole, la SA d'HLM Néolia Lorraine s'engage à réserver à la Ville un contingent de 20% des logements produits dans le cadre de cette opération.

Cette réservation fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe. L'attribution des logements sociaux sera effectuée sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de réservation de logements locatifs sociaux ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. SCUDERI Thomas, Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-19 : Avis sur le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage :

Mme HEBER-SUFFRIN, Rapporteur, expose que le schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour le département de la Moselle signé par l'Etat et le Conseil Général de la Moselle le 09 février 2004 est arrivé à son terme le 31 décembre 2010.

Un schéma révisé a été présenté à la Commission Consultative Départementale pour l'accueil des gens du voyage le 29 novembre 2011 qui l'a approuvé à l'unanimité de ses membres.

Par courrier en date du 1^{er} mars 2012, Monsieur le Préfet de la Région Lorraine et de la Moselle a transmis le schéma, révisé, valable pour la période 2011-2016, afin qu'il soit soumis à l'avis du Conseil Municipal.

I – CONTENU DU PROJET

Le nouveau schéma définit les orientations stratégiques pour la période 2011-2016.

1) Le Bilan

Le bilan du schéma départemental 2004-2010 se traduit, en décembre 2011, par un bon taux d'équipement en aires d'accueil avec 13 aires mises en service, 3 en cours de réalisation et 8 restants à créer.

Les équipements réalisés sont reconnus de bonne qualité mais il existe des situations contrastées en matière de gestion (tarif des redevances d'occupation, durées de stationnement etc...).

- L'absence de réalisation en matière de Grand Passage.

Seule la réalisation d'une aire de 70 places est pour le moment envisagée dans l'arrondissement de Sarreguemines sur les 4 aires prévues par le schéma départemental de 2004 et confirmé par le nouveau schéma.

2) Les orientations stratégiques 2011-2016

a) Les obligations

- *En matière d'aires d'accueil :*

Le schéma confirme l'obligation légale, pour toutes les communes de plus de 5 000 habitants, de disposer d'un équipement spécifique pour l'accueil des Gens du Voyage.

- *En matière d'aires de Grand Passage qui sont destinées à recevoir les grands groupes de 50 à 200 caravanes voyageant ensemble :*

Le schéma :

- affirme le principe d'une solidarité départementale ;
- affiche le principe d'inscrire le projet dans le champ de compétence intercommunale;
- prévoit la création de 4 aires dont deux d'une capacité totale de 200 places dans l'arrondissement de Metz Campagne;
- donne, à titre purement indicatif, une liste de terrains susceptibles de convenir et ce, pendant une période transitoire jusqu'à fin 2014.

b) Le programme d'action

Le schéma prévoit :

- La mise en place d'une cellule opérationnelle chargée d'un suivi régulier de la réalisation et du fonctionnement des aires d'accueil ;
- Le recrutement d'un coordonnateur départemental chargé d'animer le schéma sur le terrain, de jouer un rôle de médiation entre les Collectivités et les Gens du Voyage ainsi que les autres partenaires et d'organiser l'accueil des Grands Passages ;

- Il propose, en outre, des « fiches actions » destinées à faciliter la prise en charge de l'ensemble des problématiques liées à l'accueil des Gens du Voyage.

II – IMPACT SUR LA VILLE DE METZ

Le schéma prend en compte la réalisation de 40 places sur le site de Blida et confirme l'obligation légale de réaliser 40 places supplémentaires prévues sur le site de Magny.

A ce titre, il précise que la Ville de Metz a déposé un dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique pour cause d'expropriation auprès des Services Préfectoraux, le 29 septembre 2011. Ce dossier est en cours d'examen auprès des différents services de l'Etat.

S'agissant des Grands Passages, la Ville de Metz n'est pas citée comme pouvant accueillir une aire spécifique, elle est concernée dans le contexte inter agglomération évoqué préalablement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** des dispositions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour le département de la Moselle pour la période 2011-2016.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN, Mme HEBER-SUFFRIN, M. LE MAIRE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 41 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène,

Voix contre : 0

Abstention : 13 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absente au moment du vote : Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-20 : Cession d'un terrain sur le Technopôle – Locaux INSEE/TDF :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que par bail emphytéotique du 14 avril 1986, la Ville de Metz a mis à disposition de l'Établissement Public d'État "Télé-Diffusion de France-TDF" un terrain sis 1 rue Marconi, cadastré sous

Ban de BORN

lieu-dit "au crampa"

section CN parcelle n° 132/18

d'une contenance de 2ha 41a 68ca

pour la création par ledit Établissement Public d'un centre de recherches et d'études.

Compte tenu de l'évolution de ses activités sur ce site, le bâtiment construit par TDF est désormais surdimensionné pour ses activités propres, ce qui a d'ailleurs permis, courant 2011,

d'y installer provisoirement, dans l'attente de la disponibilité de leurs locaux définitifs, les services de l'INSEE délocalisés à Metz dans le cadre des compensations liées aux restructurations militaires

Aussi, TDF souhaite vendre ce bâtiment, tout en restant partiellement locataire pour les équipes de chercheurs demeurant sur Metz, et s'est rapproché en ce sens de la SAEML Metz Technopôle, qui envisage pour sa part de développer ses services, notamment de location de bureaux et de locaux d'entreprises, grâce à l'acquisition de cet immeuble.

Les modalités juridiques et financières de cette opération seraient les suivantes :

1. La Ville de Metz vend le terrain, objet du bail emphytéotique précité à la SAEML Metz Technopôle, pour un montant de 600.000 €
2. TDF vend son bâtiment à la SAEML Metz Technopôle, pour un montant de 4 M€
3. L'acquisition par la SAEML Metz Technopôle du bâtiment et de son terrain d'assiette fait disparaître automatiquement le bail emphytéotique initialement conclu.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la cession du terrain au prix de 600 000 euros, à la SAEML Metz Technopôle.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VENDRE** à la SAEML Metz Technopôle, ou à toute autre personne morale venant s'y substituer, le terrain cadastré sous
Ban de BORN Y
Lieu-dit "au Crampa"
Section CN parcelle 132/18
d'une contenance de 2ha 41a 68ca,
ainsi que le droit au bail emphytéotique grevant ledit terrain.
- **DE FIXER** le prix de vente à 600 000 euros,
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice en cours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Interventions de : Mme NICOLAS, M. LEBEAU, M. KHALIFE, M. ALDRIN, M. ANTOINE, Mme COLIN-OESTERLE, M. GANDAR, M. MARTALIE, M. JEAN, M. LE MAIRE.

Explication de vote demandée par : M. LEBEAU, M. KHALIFE.

Suspension de la séance à 20h32.

Reprise de la séance à 20h35.

Etaient présents : M. GROS Dominique, M. LOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danièle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme FERRARO Françoise, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY

Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel
Absents excusés : Mme KAUCIC Isabelle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. MARTALIE Stéphane.

Absente non excusée : Mme STEMART Anne.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 31 M. GROS Dominique, M. LOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme FERRARO Françoise, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène.

Voix contre : 12 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel

Abstention : 1 M. KHALIFE Khalifé.

Absents au moment du vote : Mme KAUCIC Isabelle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. MARTALIE Stéphane, Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-21 : Etablissement d'une servitude de tirants d'ancrage :

Mme FERRARO, Rapporteur, expose que dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue de la Seille dont la SAREMM est concessionnaire pour le compte de METZ METROPOLE, il importe que celle-ci procède à la mise en œuvre de tirants d'ancrage en profondeur pour soutenir un mur de soutènement du giratoire devant l'hôpital Legouest.

Ces tirants touchant différentes parcelles communales, il y a lieu d'établir une convention de servitude.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CREER** une servitude sur la parcelle privée cadastrée sous :
BAN DE METZ
Section 16 – numéro 85
moyennant le versement d'une indemnité symbolique fixée à 1 euro ;
- **DE LAISSER** à la charge de Metz Métropole tous les frais qui découlent de l'établissement de cette servitude, ainsi que la réalisation des travaux de remise en état du site ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 44 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : Mme KAUCIC Isabelle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-22 : Acquisition d'emprises foncières rue des Frères Lacretelle en vue de leur intégration dans le domaine public communal :

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que par délibération en date du 28 avril 2011, la Ville de Metz a décidé, dans le cadre du projet d'aménagement de l'Avenue de la Seille sous maîtrise d'ouvrage de la SPL SAREMM, d'incorporer au domaine public communal une emprise foncière d'environ 360 m² à distraire de la parcelle section 16 n° 43 appartenant à Metz Habitat Territoire et située rue des Frères Lacretelle.

Mais ce projet nécessite l'acquisition d'espaces complémentaires pour la réalisation de travaux d'assainissement et d'éclairage public. L'emprise totale à prélever sur la parcelle précitée dont Metz Habitat est propriétaire passe donc de 360 m² à environ 642 m².

Il est donc proposé d'acquérir cette superficie, en nature de voirie, en vue de son intégration dans le domaine public communal au prix symbolique d'un Euro, conformément à l'évaluation du service France Domaine.

Par ailleurs, le projet d'aménagement de l'Avenue de la Seille conduit également à l'achat d'un délaissé d'environ 66 m² appartenant à la SA d'HLM ICF NORD EST.

Il est donc proposé d'acquérir cette emprise, en nature de jardin, en vue de son intégration au domaine public communal sur la base de 10 euros/m², conformément à l'évaluation du service France Domaine, soit un prix total approximatif de 660 euros.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACQUERIR** une emprise foncière complémentaire d'environ 282 m² en vue de son intégration au domaine public communal à distraire du terrain cadastré sous :
BAN DE METZ
Section 16 n° 89 – rue des frères Lacretelle - 68 a 87 ca
appartenant à Metz Habitat Territoire – 10, rue du Chanoine Collin à 57000 METZ ;
- **DE REALISER** cette acquisition globale d'environ 642 m² moyennant le prix symbolique de 1 € à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

- **D'ACQUERIR** une emprise foncière d'environ 66 m² en vue de son intégration au domaine public communal à distraire du terrain cadastré sous :
BAN DE METZ :
Section 16 n° 18 – rue des Frères Lacreteille – 1 ha 13 a 01 ca
appartenant à la SA d'HLM ICF NORD EST – 21 rue de la Marne –B.P. 90572 – 57010 METZ
- **D'EFFECTUER** cette opération sur la base de 10 €/m², soit un prix total d'environ 660 €, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : M. ANTOINE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 41 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASISCHAEFER Catherine, M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne.

Ne prennent pas part au vote : M. LIOGER Richard (x2), M. JEAN Thierry, Mme KAUCIC Isabelle, M. ANTOINE Christian.

DCM N°12-04-23 : Cession d'un terrain communal dans la ZAC de la Grange-aux-Bois :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que par délibération du 27 novembre 2008, le Conseil Municipal décidait, au terme du traité de concession Ville de Metz/ SAREMM, d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC de la Grange-aux-Bois et de reprendre en régie à compter du 1^{er} janvier 2009, l'achèvement de la réalisation des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de ladite zone.

Dans cette optique, il est proposé de céder à l'EURL EXPO POINT COM une emprise foncière de 3 052 m² au prix de 35 €HT le m², soit un montant total approximatif de 127 756,72 € T.T.C.

Le bâtiment projeté de bureaux et atelier d'environ 800 m² est destiné à accueillir les activités (impression numérique grand format - signalétique des bâtiments – décors etc..) de

l'entreprise Expo Point Com qui compte actuellement 10 personnes et dont les locaux ne correspondent plus à ses besoins.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CEDER** à l'EURL EXPO POINT COM, - siège social 1, rue des Charpentiers – 57070 METZ, représentée par sa gérante, Madame Valérie GROUIX ou, sous réserve de l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, selon le cahier des charges règlementant la ZAC de la Grange-aux-Bois, les terrains cadastrés sous

BAN DE BORNAY :

Section CD – n° 1191 – 30 a 39 ca

Section CD – n° 1077 – 00 a 13 ca

dans la perspective du transfert de son activité ;

- **DE PROCEDER** à l'établissement et à la signature d'un compromis de vente permettant à l'EURL EXPO POINT COM d'entreprendre toutes les actions nécessaires au lancement de son projet ;
- **DE REALISER** cette opération foncière au prix de 35 € HT le m2, soit un montant total approximatif de 127 756,72 € T.T.C., le prix étant payable au comptant à la signature de l'acte authentique de vente ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget annexe des zones ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Interventions de : Mme COLIN-OESTERLE, M. JEAN.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. THIL Patrick (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-24 : Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU de Metz :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que le projet METTIS a été Déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2010 et a fait l'objet d'une mise en compatibilité avec le

PLU de Metz à cette occasion. Les travaux évoqués dans le dossier de mise en compatibilité comprennent la réalisation de plusieurs parcs relais, notamment rue Rochambeau. Un emplacement réservé a été inscrit au PLU sur le site à cet effet.

Lors de la mise en compatibilité du PLU, le classement du site en « espaces de plantations à réaliser » n'a pas été supprimé au profit de l'emplacement réservé, ne permettant pas la réalisation de ce parking.

La présente modification simplifiée a donc pour objet de rectifier une erreur matérielle, en supprimant ces « espaces de plantations à réaliser » afin de pouvoir réaliser ce parking relais comme cela était prévu initialement dans le dossier de mise en compatibilité.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.
- **DE DIRE :**
 - que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121 du code général des collectivités territoriales).
 - que la présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Plan Local d'Urbanisme, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications et après l'accomplissement des mesures de publicités précitées.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. THIL Patrick (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-25 : Acceptation de deux indemnités de sinistres :

M. PAYRAUDEAU, Rapporteur, expose que d'une part, le 2 février 2011, le conducteur d'un camion a percuté la copie de la statue de Saint-Louis sise Place Saint-Louis. Celle-ci a été complètement détruite avant d'être remplacée. Le montant de l'indemnité totale a été fixé à 15 111 € TTC.

D'autre part, le 18 août 2011, un incendie s'est déclaré dans les locaux de l'Ecole Primaire rue Louis Pergaud. Des dégâts ont été occasionnés. Après application de la franchise, le montant de l'indemnité proposée a été fixé à 8 532,38 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER :**
 - . **Sinistre copie de la statue de Saint Louis**
 - le montant de l'indemnité du sinistre fixé à 11 111 € versé en immédiat,
 - le versement de la franchise estimée à ce jour à 4 000 € après l'aboutissement du recours auprès de l'auteur des dommages,
 - . **Sinistre Ecole Louis Pergaud**
 - le montant de l'indemnité du sinistre concernant les dégâts perpétrés à l'Ecole Louis Pergaud fixé à un montant total de 8 532,38 € dont 4 755,91 € versé en immédiat et le solde soit 3 776,47 € en différé sur présentation des justificatifs,
- **D'ENCAISSER** ces indemnités aux chapitre et article correspondants de l'exercice en cours.

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-26 : Protocole d'accord transactionnel – Société SOPREMA ENTREPRISES SAS – Marché n°99085, lot n°02 « charpente couverture » :

M. PAYRAUDEAU, Rapporteur, expose que dans le cadre de la construction du centre socioculturel de la Corchade, sis 37 rue du Saulnois à METZ, la Ville de Metz avait attribué à

l'entreprise SOPREMA SA, devenue SOPREMA ENTREPRISES SAS, le marché n°99085, lot n°02 « charpente couverture » pour un montant de 847 818,00 Francs TTC.

La réception de ce lot a été prononcée le 20 juin 2000 avec effet à la date du 6 août 1999.

Des infiltrations par la verrière sont toutefois apparues à compter du mois de septembre 2000.

La Société SOPREMA ENTREPRISES SAS est intervenue à plusieurs reprises au titre des garanties légales des constructeurs, mais aucune des mesures qu'elle a pu mettre en œuvre n'ont permis de remédier durablement et définitivement à ces infiltrations.

Le 17 avril 2007, la Ville de Metz a alors déposé une requête en référé-expertise auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, afin qu'un expert constate l'existence des désordres précités, recherche leurs causes et leurs origines et indique la nature des travaux nécessaires pour y remédier, tout en évaluant leur coût.

Monsieur SANTOLINI, expert judiciaire mandaté à cet effet par ordonnance du 22 mai 2007, conclut dans son rapport du 18 mai 2009, à l'entière responsabilité de la Société SOPREMA ENTREPRISES SAS en précisant notamment que « **La couverture sera déposée en totalité et refaite à neuf. Le montant total HT des reprises s'élèverait à la somme de 38 000,00 Euros. Les travaux de reprise incombent en totalité à l'Entreprise SOPREMA, titulaire du marché.** »

La Société SOPREMA ENTREPRISES SAS ne donnant aucune suite à ces conclusions, la Ville de Metz a déposé le 25 mars 2010, auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, une requête indemnitaire visant à ce que les frais de réparation de la toiture ainsi que les frais et honoraires d'expertise, à savoir 4 315,50 Euros TTC, acquittés par la Ville de Metz suivant une ordonnance de taxation du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 28 mai 2009, soient intégralement mis à la charge de la Société SOPREMA ENTREPRISES SAS.

Dans le même temps, la Ville a également engagé une procédure d'appel d'offre sur la base des recommandations et prescriptions de l'expert judiciaire pour le « remplacement de la couverture et renforcement du contreventement » du centre socioculturel de la Corchade.

La Société SOPREMA ENTREPRISES SAS a déposé une offre qui, après analyses de l'ensemble des offres réceptionnées, a finalement été retenue pour un montant de 45 683,02 Euros TTC, par un acte d'engagement du 19 septembre 2011.

Au regard des éléments constitutifs du présent dossier et afin d'éviter d'inutiles frais de procédure, les parties se sont rapprochées et ont décidé d'un commun accord de régler amiablement le différend qui les oppose.

Au terme de l'accord ainsi trouvé, la Société SOPREMA ENTREPRISES SAS renonce au paiement effectif du marché n° 110175-00 du 19 septembre 2011 portant sur le « remplacement de la couverture et renforcement du contreventement » du centre socioculturel de la Corchade et versera à la Ville de Metz, la somme de 4 315,50 Euros au titre du remboursement des frais et honoraires d'expertise précités, acquittés par la Ville de Metz.

En contrepartie, la Ville de Metz s'engage à se désister de toute action contentieuse en cours ou future afférente aux malfaçons résultant de l'exécution du marché public n°99085 du 18 décembre 1998 portant sur la réalisation des travaux de « charpente, couverture » du centre socioculturel à la Corchade, ainsi qu'à tout surplus de réclamation, ce désistement ne devant toutefois intervenir qu'après réception du marché précité n°110175-00 du 19 septembre 2011 et exécution complète et définitive des travaux correspondants. Il va sans dire que cette réception complète et définitive fera courir au profit de la Ville de Metz de nouveaux délais de garantie tant annuelle que décennale.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à approuver les termes du projet de protocole d'accord transactionnel joint en annexe et à autoriser Monsieur le Maire à le signer.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** le principe d'une transaction à intervenir entre la Ville de Metz et la Société SOPREMA ENTREPRISES SAS en vue de mettre un terme définitif au litige né ou à naître de l'exécution du marché public n°99085,
- **D'ACCEPTER** en contrepartie du renoncement par la Société SOPREMA ENTREPRISES SAS au paiement effectif du marché n° 110175-00 en date du 19 septembre 2011 portant sur le « remplacement de la couverture et renforcement du contreventement » du centre socioculturel de la Corchade et du versement à la Ville de Metz de la somme de 4 315,50 Euros au titre du remboursement des frais et honoraires d'expertise acquittés par la Ville de Metz, de se désister, après réception du marché précité n°110175-00 et exécution complète et définitive des travaux correspondants, de toute action contentieuse en cours ou future afférente aux malfaçons résultant de l'exécution du marché public n°99085 du 18 décembre 1998 portant sur la réalisation des travaux de « charpente, couverture » du centre socioculturel à la Corchade, ainsi qu'à tout surplus de réclamation.
- **D'APPROUVER** en conséquence les termes du protocole d'accord transactionnel tel que joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce protocole ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente affaire.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme STEMART Anne.

DCM N°12-04-27 : Protocole d'accord transactionnel – SCI LES HIRONDELLES – Immeuble 7 rue des Alliés :

Mme HEBER-SUFFRIN, Rapporteur, expose que suite à la déclaration d'intention d'aliéner établie par la SCI LES HIRONDELLES au titre d'un immeuble sis 7 rue des Alliés, la Ville de Metz avait décidé de préempter ce bien afin de « constituer une réserve foncière en vue de préparer des opérations d'aménagement visant à permettre le renouvellement urbain de ce secteur ».

Après avoir renoncé à la vente de cet immeuble, Monsieur BEROUDJ alors gérant de la SCI, a refusé de régulariser l'acte de cession concerné, obligeant la Ville de Metz à saisir en juin 2010 le Tribunal de Grande Instance de Metz.

Par un jugement du 8 octobre 2010, le juge judiciaire a fait droit à la demande de la Ville de Metz en constatant notamment que la vente de l'immeuble du 7 rue des Alliés à son profit était parfaite, moyennant un prix de vente de 90 000 Euros.

La Ville de Metz a toutefois découvert que préalablement à l'engagement de la procédure devant le Tribunal de Grande Instance de Metz, l'ensemble des parts de la SCI LES HIRONDELLES avait entretemps été cédé par Monsieur BEROUDJ à Monsieur BOUKEDIM.

En dépit d'un changement de siège social et de gérant dûment publié au Registre du Commerce et des Sociétés le 24 février 2010, l'assignation en justice comme la notification du jugement du Tribunal de Grande Instance de Metz opérées par actes d'huissier sont toujours demeurées infructueuses permettant ainsi à Monsieur BOUKEDIM de contester à ce jour le bienfondé de la préemption ainsi opérée par la Ville de Metz.

Après avoir interjeté appel du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Metz le 8 octobre 2010, Monsieur BOUKEDIM saisissait également le Tribunal Administratif de Strasbourg d'une demande tendant à l'annulation de la décision de préemption du Maire de Metz en date du 7 décembre 2009.

Monsieur BOUKEDIM ayant en toute bonne foi fait d'importants travaux pour réhabiliter les locaux concernés, locaux qui accueillent à ce jour deux entreprises, son seul souhait est de voir l'immeuble du 7 rue des Alliés demeurer dans le patrimoine de la SCI LES HIRONDELLES, rejetant ainsi toute utilité de constituer « une réserve foncière » en ces lieux.

Alors que la décision de préemption de 2009 avait été prise en considération de l'état de l'immeuble à cette date, les parties se sont donc rapprochées et ont convenu qu'il soit mis fin, sans frais ni pénalités, aux différents contentieux en cours moyennant une restitution de l'immeuble précédemment préempté, la Ville de Metz récupérant pour sa part les 90 000 Euros du prix de vente consignés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à approuver les termes du projet de protocole d'accord transactionnel joint en annexe et à autoriser Monsieur le Maire à le signer.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** le principe d'une transaction à intervenir entre la Ville de Metz et la SCI LES HIRONDELLES en vue de mettre un terme définitif au litige né ou à naître relatif à la préemption de l'immeuble sis 7 rue des Alliés à Metz, et jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Metz le 8 octobre 2010,
- **D'ACCEPTER** à ce qu'en contrepartie du désistement par la SCI LES HIRONDELLES de ses deux recours pendants devant les juridictions administrative et judiciaire et renoncement aux frais de procédure, la Ville de Metz renonce à l'exercice de son droit de préemption, au bénéfice du jugement du 8 octobre 2010 et rétrocède à la SCI LES HIRONDELLES la propriété de l'immeuble sis 7 rue des Alliés à Metz, avant de déconsigner, à son profit, le prix de vente de 90 000 Euros précédemment consignés par ses soins auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- **D'APPROUVER** en conséquence les termes du protocole d'accord transactionnel tel que joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce protocole ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente affaire.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : 0

Abstention : 1 M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : M. SCUDERI Thomas, Mme STEMART.

DCM N°12-04-28 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas : Décisions prises par M. le Maire

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

-
- Question orale de M. LEBEAU portant sur l'organisation d'un référendum municipal concernant le projet d'aménagement de la place du Général de Gaulle (jointe en annexe)
 - Réponse faite par M. le Maire (jointe en annexe)

L'ordre du jour de la séance du 26 avril 2012 étant épuisé, le Président lève la séance à 21h02

ANNEXES

ANNEXE 1 : Question orale de Monsieur LEBEAU :

« Monsieur le Maire,

Comme tous les Messins, nous sommes absolument stupéfaits que la municipalité veuille passer en force pour casser le parvis de la gare afin d'y faire passer le futur Mettis. Nous avons découvert par l'intermédiaire de la presse le nouveau projet d'aménagement de la place du Général de Gaulle, sans qu'aucune communication ait été transmise aux élus municipaux, sans que le conseil municipal ne se prononce sur cet important aménagement.

Les derniers travaux pour l'aménagement de cette place ont coûté très chers et maintenant, on va encore dépenser l'argent des contribuables pour détruire. Comme nous l'avons souligné, cette destruction sera une atteinte grave à l'esthétique générale et à la cohérence architecturale de cette place.

Alors que les messins ont dit leur opposition à ce projet en signant une pétition avec plus de 9.000 signatures, dans les urnes en mettant le maire sortant derrière le candidat du FN au premier tour des élections cantonales ; Voilà que vous persistez à vouloir démolir et éventrer la place du Général de Gaulle au seul prétexte que le tracé initial du Mettis ne vous convient pas. Quelle déni de démocratie et surtout, quelle désinvolture à l'égard des messins qui ont fait confiance au Maire de Metz. Casser la place de la gare revient à jeter par la fenêtre une grosse partie des 25 M€ dépensés en 1995 pour aménager cet espace. Ce à quoi s'ajoutera le coût des nouveaux travaux de réaménagement (3,5 M€).

En pleine crise de l'endettement et de la dette publique, la ville de Metz et Metz Métropole osent accroître le coût du chantier pharaonique du Mettis. Le coût d'investissement est une menace réelle sur les finances de Metz Métropole et donc sur tous les contribuables.

En conséquence, nous demandons avant de débiter ce chantier le 21 mai prochain que vous organisiez une consultation citoyenne sur le projet d'aménagement de la place de Gaulle. Compte tenu de l'importance des enjeux financiers et de la spécificité architecturale de cette place, nous vous redemandons solennellement que les Messins puissent donner leur avis. C'est-à-dire que conformément à la loi, que la municipalité organise un référendum municipal en bonne et due forme.

Veillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Emmanuel Lebeau
Conseiller Municipal »

ANNEXE 2 : Réponse de Monsieur le Maire à la question orale de Monsieur LEBEAU portant sur l'organisation d'un référendum municipal concernant le projet d'aménagement de la place du Général de Gaulle :

« Monsieur le Conseiller Municipal,

Votre question a pour objet de défendre le tracé initial du METTIS. Je découvre donc avec stupéfaction que ce tracé avait vos faveurs, et puisque je suis son promoteur, je tiens à vous en remercier.

Les derniers convertis sont toujours les plus ardents prêcheurs... Cela vous conduit peut être à certaines approximations.

Permettez-moi donc de rappeler quelques considérations d'ordre technique, qui rendaient nécessaire le réaménagement de la place de Gaulle afin que celle-ci remplisse pleinement sa fonction de pôle d'échanges.

Certes, tous les travaux d'aménagement de voirie ont un coût, mais ce dernier doit être mis en regard des bénéfices attendus. Dans le cas de la place de Gaulle, il s'agit avant tout de rendre

plus performant un système de transport multimodal qui était jusqu'à présent défaillant et incapable d'assurer un service correct. Il ne s'agit pas de détruire sans raison mais de construire l'avenir ; ce qui va être fait l'aurait été tôt ou tard. METTIS nous en donne l'occasion et ne pas le faire aurait été une faute.

Quant au risque de porter atteinte à l'esthétique générale et à la cohérence architecturale de cette place, il suffit de rappeler que le cahier des charges des travaux a été visé par Madame l'Architecte des Bâtiments de France, et que les services de Metz Métropole ont constamment soumis leurs propositions à notre Architecte Conseil pour l'inscription de Metz au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les mots « démolir » et « éventrer », que vous employez, constituent un abus de langage manifeste. Ni les trémies, ni les ouvrages souterrains, ni l'édicule du parking et encore moins les bâtiments ne sont touchés. Seuls les revêtements de sols seront modifiés. Les mâts d'éclairage et le mur de clôture de l'actuelle dépose minute seront déplacés. Prétendre « qu'une grosse partie des 25 M€ dépensés en 1995 est jetée par la fenêtre » est une déformation de la réalité.

Des messins ont pu être troublés par ce projet de recomposition de la place de Gaulle, mais la plupart comprennent déjà que le devoir d'une collectivité est d'améliorer le vécu quotidien des usagers des TMM (40 000 voyages par jour au niveau de la place) et des 26 000 usagers de la SNCF, tout en permettant aux activités riveraines de connaître une nouvelle prospérité. S'agissant du fait qu'aucune communication n'aurait été transmise aux élus municipaux et que le conseil municipal n'a pas eu à se prononcer sur cet aménagement, je rappelle que le projet METTIS est du ressort de Metz Métropole et que les décisions sont prises en Conseil de Communauté. Conseil auquel les groupes de l'opposition municipale de Metz ont renoncé à participer. »

P.V dressé le 4 mai 2012

Le Président de séance,



Dominique GROS

Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle